

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Le-Parc-national-de-Guyane-Quelle-protection-pour-les-Amerindiens>

Dossier sur le Parc de Guyane

Le Parc national de Guyane : Quelle protection pour les Amérindiens ?

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Date de mise en ligne : samedi 24 mars 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Survival France vient de publier un numéro spécial de son journal "Les Nouvelles" consacré au Parc amazonien de Guyane que vous pouvez télécharger en pdf au bas de cette page.

Par [Survival](#). 23 Mar 2007.

[<http://www.elcorreo.eu.org/IMG/jpg/doc-739.jpg>] " Au mépris des recommandations des experts et de l'avis des populations locales, le Parc amazonien de Guyane a été créé par décret le 27 février 2007. Il concerne cinq communes où vivent quelque 7 000 personnes, et comprend une 'zone coeur' de plus de 2 millions d'hectares intégralement protégée, autorisant le maintien des activités de subsistance (chasse, pêche, cueillette) pour les communautés résidentes et s'étend sur une 'zone de libre adhésion' de plus de 1,3 million d'hectares où l'exploitation minière, notamment aurifère, sera autorisée.

En octobre 2006, 285 Amérindiens wayana et émerillon adultes, soit un tiers de leur population, avaient manifesté leur opposition au projet du Parc exprimant leur volonté d'intégrer leurs territoires à la 'zone coeur' afin de protéger leurs lieux de vie et d'activité des dégâts environnementaux, sanitaires et sociaux liés à l'orpaillage. Ils n'ont pas été écoutés : si le décret interdit toute exploitation dans la 'zone coeur', il ne garantit pas les communautés contre l'orpaillage qui va désormais être légalisé sur leurs espaces de vie et d'activité.

Ce mépris est d'autant plus incompréhensible que le projet du Parc de Guyane était censé tenir compte des problématiques humaines et environnementales conformément à la loi du 14 avril 2006 qui a réformé le statut des parcs naturels nationaux pour associer les collectivités locales à leur gestion. Etant donné le contexte humain et social complexe du sud de la Guyane, le projet guyanais exigeait pour le moins une attention particulière.

Les espaces de vie des communautés deviennent désormais libres d'accès et l'arrêté préfectoral de 1970, qui réglementait l'accès au sud du pays afin de 'protéger les sociétés traditionnelles', caduque. Il y a tout à craindre, comme le dit ici Brigitte Wyngaarde, que, dans le cadre de l'ouverture du territoire qui permettra le développement d'activités économiques et touristiques, les avantages pour les communautés soient bien minces. Etendre le périmètre du Parc et en interdire totalement l'orpaillage est une mesure qui s'impose mais qui ne résoudra toutefois pas la question de la propriété foncière des Amérindiens de Guyane française.

Les premiers occupants de la Guyane, en effet, ne jouissent toujours pas de la propriété des terres qu'ils occupent, tout au plus leur ont été concédés des droits d'usage limités à leurs activités de subsistance. Il existe pourtant un instrument international qui garantit la propriété foncière collective des peuples indigènes, la Convention 169 relative aux droits des peuples indigènes de l'Organisation internationale du travail, que la France n'a pas ratifiée au nom du principe d'indivisibilité du peuple français, énoncé à l'article 1 de la Constitution de 1958.

« Il est temps, avait déclaré le président Chirac devant de nombreux représentants autochtones qu'il avait invités à l'Élysée en 2004, que la particularité et la dignité de vos nations soient affirmées et protégées en droit international... Il y va du respect que l'humanité se doit à elle-même. Il y va de la mondialisation, souvent perçue comme une occidentalisation imposée et donc comme une menace pour les identités. »

Il est grand temps, en effet, de remettre en chantier la question de la signature de la Convention 169."

Editorial des Nouvelles de Survival n° 64

Le Parc national de Guyane : Quelle protection pour les Amérindiens ?

Vous pouvez apporter votre soutien aux Amérindiens du Haut Maroni qui ont formé un collectif en envoyant un message à soutien.hautmaroni@gmail.com

Téléchargez ci-dessous le dernier numéro des Nouvelles de Survival (300Ko)

[Nouvelles64.pdf](#)